

D.576 - La gouverne de l'homme



Par Roch Richer

Lors de la création de l'homme, il y a quelques six mille ans, Dieu lui donna le libre arbitre, c'est-à-dire, la liberté de choisir Sa voie, Sa conduite, Ses conseils. Pour ce faire, l'Éternel a accordé à Sa créature un esprit afin qu'elle possède la faculté de penser, de réfléchir, de raisonner. Mais cet esprit était limité et le domaine spirituel lui échappait. Or, telle était l'intention de Dieu, car Il voulait par la suite ajouter de Son propre Esprit à l'esprit humain pour que l'homme puisse avoir accès à la véritable connaissance.

« *Mais ainsi qu'il est écrit [dans Ésaïe 64:4] : ce sont des choses que l'œil n'a point vues ; que l'oreille n'a point ouïes, et qui ne sont point montées au cœur de l'homme [incapable de les saisir par son esprit charnel], lesquelles Dieu a préparées à ceux qui l'aiment. Mais Dieu nous les a **révélées par son Esprit**. Car l'Esprit sonde toutes choses, même **les choses profondes de Dieu**. Car qui est-ce des hommes qui sache **les choses de l'homme, sinon l'esprit de l'homme** qui est en lui ? De même aussi nul n'a connu les choses de Dieu, **sinon l'Esprit de Dieu**. Or nous avons reçu non point l'esprit de ce monde, mais l'Esprit qui est de Dieu ; **afin que nous connaissions les choses qui nous ont été données de Dieu** ; lesquelles aussi nous proposons, non point avec les paroles que la sagesse humaine enseigne [par le seul moyen de son esprit charnel limité], mais avec celles qu'enseigne le Saint-Esprit, appropriant les choses spirituelles à ceux qui sont spirituels [c'est-à-dire, nous qui avons le Saint-Esprit pouvons nous approprier la connaissance des choses spirituelles qui nous étaient auparavant inaccessibles]. Or l'homme animal [uniquement guidé par son esprit charnel] **ne comprend point les choses qui sont de l'Esprit de Dieu**, car elles lui sont une folie [l'homme n'admet pas ne pas*

les comprendre ; dans sa vanité, il les qualifie simplement de folie, d'idiotie, d'ignorance, et il méprise ceux qui ont l'Esprit pour comprendre et les traite d'insensés, de fous] ; *et il ne peut même les entendre* [dans le sens de comprendre, de saisir], *parce qu'elles se discernent **spirituellement***. *Mais l'homme spirituel* [possédant en lui l'Esprit de Dieu] *discerne toutes choses, et il n'est jugé de personne. Car qui a connu la pensée du Seigneur pour le pouvoir instruire ? mais nous, nous avons l'intention de Christ* » (1 Corinthiens 2:9-16).

Ceux qui se proclament « sages » en ce monde croient que l'Évangile est une folie, tout simplement parce qu'ils ne le comprennent pas. Ils qualifient les croyants de rétrogrades parce que la vérité qui est révélée à ceux-ci se trouve au-dessus de la capacité d'entendement des dits sages.

« Où est le sage ? où est le Scribe ? où est le Disputeur de ce Siècle ? Dieu n'a-t-il pas manifesté la folie de la sagesse de ce monde ? Car puisqu'en la sapience de Dieu, le monde n'a point connu Dieu par la sagesse, le bon plaisir de Dieu a été de sauver les croyants par la folie de la prédication » (1 Corinthiens 1:20-21).

« Que personne ne s'abuse lui-même ; si quelqu'un d'entre vous croit être sage en ce monde, qu'il se rende fou [selon le monde], afin de devenir sage [selon Dieu]. Parce que la sagesse de ce monde est une folie devant Dieu; car il est écrit [dans Job 5:13] : il surprend les sages en leur ruse. Et encore [dans Psaume 94:11] : le Seigneur connaît que les discours des sages sont vains » (1 Corinthiens 3:18-20).

Malgré tous ses efforts, l'homme est incapable par lui-même de connaître les vérités divines. Il a beau avoir recours à toute son intelligence pour philosopher sur les questions existentielles, il ne sait toujours pas quelle est son origine et quelle sera sa fin. Cependant, au fil du temps, depuis Adam et Ève, il lui a fallu se débrouiller pour vivre en société, qu'il organise la vie en commun. Heureusement, dès le départ, Dieu lui a donné des directives. Mais comme nous venons de le voir, l'homme se croit plus sage que Dieu et Ses directives lui semblent une folie.

De plus, Satan, le Diable, a toujours été dans les parages pour encourager sa rébellion et ses réticences face aux Paroles de Dieu. Le Démon a donc suggéré à l'homme toutes sortes de systèmes pour se gouverner. Mais au bout d'un certain temps, les choses se sont mises à aller si mal, et l'homme était devenu si corrompu,

que Dieu déclencha Son Déluge pour mettre un terme à cette véritable folie.

Mais ne vous leurrez point : ce n'était nullement un échec de la part de Dieu. Cela faisait partie de Son Plan. Toutes les générations subséquentes, jusqu'à aujourd'hui, ont pu profiter de cet événement pour en tirer quelque leçon. Mais le cœur de l'homme étant ce qu'il est, nous en sommes rendus aujourd'hui au même point qu'à l'époque de Noé, car la fin est proche :

« Mais comme il en était aux jours de Noé, il en sera de même de l'avènement du Fils de l'homme » (Matthieu 24:37).

Au cours des derniers siècles, les hommes ont tenté de faire l'essai de toutes sortes de systèmes de gouvernement. Ils ont cependant toujours regardé derrière, les yeux fixés sur le système qu'avait voulu mettre en place Nemrod, fondateur de Babylone : une dictature sous un Ordre Mondial. Tous les hommes rassemblés sous un seul gouvernement totalitaire reniant la souveraineté de Dieu.

Après l'ascension du Christ et l'émergence de Son Église, il s'est installé une certaine stabilité grâce aux Écritures de Dieu qui se répandaient un peu partout. Les pays se sont formés, tant bien que mal, tiraillés par des conflits au sujet de conquêtes de territoires ou à cause de différends théologiques. Des royautes se sont élevées, des empires se sont succédés, des ententes furent établies.

De tous les systèmes imaginés par les hommes, la démocratie a semblé le moins déficient, offrant un certain degré de liberté au peuple. Mais à partir de l'an 1917, les choses se sont sérieusement détériorées. Des idées démoniaques ont surgi pour amener l'humanité vers un déclin graduel. Des hommes mal intentionnés sapent les fondements chrétiens de la société depuis des centaines d'années et la ruine va en s'accéléralant.

Dans notre monde moderne, la démocratie est morte. Elle ne fait pas le jeu de l'élite mondiale au pouvoir parce que celle-ci n'en veut tout simplement pas. Elle s'apprête à installer un communisme à l'échelle mondiale. Alors, quand les politiciens modernes parlent de démocratie, ils en donnent une définition contrefaite afin que le peuple ne puisse se rendre compte du piège et qu'on le dirige, en vérité, vers un régime communiste totalitaire et dictatorial que ce peuple rejeterait s'il lui était

proposé franchement.

Comprenons que dans la société actuelle, les gens honnêtes sont écartés de tout pouvoir, bien qu'il puisse survenir occasionnellement des accidents de parcours, comme l'émergence d'un Poutine ou d'un Trump. Mais alors, l'État profond a recours à toute sa malhonnêteté et tire toutes les ficelles pour truquer les élections ou fomenter de fausses guerres artificielles, à la face de la population aveugle, comme on en a été témoins lors des dernières élections américaines, canadiennes et françaises, et comme on le voit par le conflit en Ukraine.

Par ailleurs, Dieu n'élèvera pas « un homme de Dieu » à la tête d'aucun pays, car cela n'entre pas dans Son plan de salut. En ce moment, l'Éternel veut que l'homme au cou roide prouve une fois pour toutes qu'il est incapable de se gérer tout seul. Il permet donc, avec sans doute un brin d'humour, que Satan place ses propres hommes dans les postes gouvernementaux, des imbéciles qui ne savent pas distinguer entre le bien et le mal, entre le vrai et le faux. Devant ce genre d'hommes et de femmes, le chrétien doit se montrer circonspect et prudent. Dans les églises pseudo-chrétiennes, les faux pasteurs sont bien prompts à sortir Romains 13 pour que les membres obéissent aveuglément aux autorités. Mais ces pasteurs, dirait-on, ne savent pas lire la Bible. Que dit le passage ?

« Que toute personne soit soumise aux Puissances supérieures : car il n'y a point de Puissance qui ne vienne de Dieu, et les Puissances qui subsistent, sont ordonnées de Dieu. C'est pourquoi celui qui résiste à la Puissance, résiste à l'ordonnance de Dieu ; et ceux qui y résistent, feront venir la condamnation sur eux-mêmes » (vs 1-2).

La plupart du temps, les pasteurs s'arrêtent là et disent de manière péremptoire à leurs ouailles qu'elles doivent obéir à tous les décrets (souvent extraordinairement stupides) et les mandats obligatoires que régurgitent leurs gouvernements. Mais ne devraient-ils pas lire la suite où l'apôtre Paul élabore sur les conditions ?

« Car les Princes ne sont point à craindre pour de bonnes actions, mais pour de mauvaises. Or veux-tu ne point craindre la Puissance ? fais bien, et tu en recevras de la louange » (v. 3).

Déjà, ici, nous avons un problème avec l'interprétation des pasteurs, car les

autorités – les Puissances – se permettent de plus en plus de punir les gens qui veulent bien faire, c'est-à-dire, suivre les instructions divines. Les restrictions sont de plus en plus sévères contre ceux qui dénoncent l'homosexualité, le transgenrisme, l'avortement, la pédophilie, etc. Et l'on veut faire avaler aux gens des mensonges aussi grossiers que le « changement climatique », la pénurie d'énergie et autres bêtises. Récemment, l'on a adopté une loi américaine qui interdit de remettre en question la légitimité des élections, alors que les preuves de fraudes s'accumulent et deviennent criantes.

Depuis deux ans, les autorités poussent les gens à se faire injecter un produit si nocif qu'un nombre effarant de gens en meurent et encore plus subissent des séquelles irréparables ; et les médecins qui osent mettre leurs patients en garde risquent de perdre leur licence de pratique. Donc, aujourd'hui on doit craindre les « princes » pour de bonnes actions. Lisons la suite du passage.

« *Car le Prince est le **serviteur de Dieu** pour ton bien...* » (v. 4).

Voilà qui devrait éclairer les gens. Les chefs d'états que nous avons en ce moment partout dans le monde ne sont tout simplement pas des **serviteurs de Dieu**, quoique qu'il y en ait peut-être un ou deux qui croient en un Dieu. Pour la plupart, ce sont des psychopathes.

« *...mais si tu fais le mal, crains...* » (v. 4) Aux États-Unis, les juges démocrates financés par George Soros ne condamnent pas les malfaiteurs et ne les mettent pas en prison. Le mal demeure donc impuni et les récidivistes se multiplient. En plus, on défiance la police.

« *...parce qu'il ne porte point vainement l'épée, car il est le **serviteur de Dieu**, ordonné pour faire justice en punissant celui qui fait le mal* » (v. 4).

De nos jours, c'est exactement le contraire qui se passe. Le système politique et judiciaire est tellement corrompu que les pires bandits de la société se trouvent au sommet de la hiérarchie du pouvoir. Les sorciers dominant. Ils détestent Dieu et les pasteurs voudraient qu'on leur obéisse sans questionner ? N'est-ce pas renier la faculté de penser que Dieu nous a accordée ? Voyons plutôt un autre passage écrit par l'apôtre Paul :

« *Soyez revêtus de toutes les armes de Dieu, **afin que vous puissiez résister aux embûches du Démon**. Car nous n'avons point à combattre contre le sang et la chair, mais contre les principautés, contre les puissances, contre **les Seigneurs du monde, gouverneurs des ténèbres de ce siècle**, contre les malices spirituelles qui sont dans les lieux célestes* » (Éphésiens 6:11-12).

Est-ce une contradiction de la part de Paul ? Bien sûr que non. Dans Romains 13, il parle de chefs d'état qui sont des **serviteurs de Dieu**, Ici, il parle de chefs d'états qui sont des **serviteurs de Satan**. Il nous faut savoir faire la différence afin de résister aux mauvais gouverneurs. Un grand nombre des chefs d'état d'aujourd'hui font partie de sociétés occultes où l'on adore Satan. Beaucoup sont des êtres pervers et dépravés qui pratiquent la sorcellerie, la pédophilie, le vol et le meurtre à grande échelle. Nous ne pouvons pas suivre ce genre d'hommes aveuglément.

Cette élite mondialiste, qui cherche à imposer un Nouvel Ordre, se doit d'être fort bien organisée afin d'œuvrer, premièrement dans la clandestinité et jusqu'au jour où il sera impossible au reste du monde de refuser de s'y conformer ; et alors, l'élite, dirigée par l'homme du péché, l'antichrist des temps de la fin, se montrera au grand jour et infligera sa dictature sans que le peuple puisse rien y faire. C'est inévitable, car prédit par les Écritures.

Pour y arriver, l'élite sataniste a recours à de nombreux organismes qu'elle a créés au fil des siècles - mais surtout au 20^e siècle - afin d'assurer son pouvoir et répandre sa propagande dans toutes les sphères de la société. Parmi ces organisations, il y a les sociétés secrètes et il y a les puissantes agences de renseignement, ou services secrets. Certaines sont très importantes et exercent leur influence partout dans le monde : le Mossad israélien, les MI5 et MI6 britanniques, le FBI, la NSA et la CIA américains, etc. Entre autres tâches, ces agences ont la mission de mettre en place un peu partout dans le monde des gouvernements qui agissent en accord avec le programme mondialiste des dirigeants occultes non élus. Si les chefs d'état n'obéissent pas à l'agenda global, l'État profond occulte mobilise une agence de renseignement (souvent la CIA) qui va se rendre dans le pays pour déstabiliser le régime politique récalcitrant, provoquer de nouvelles élections (qu'elle s'arrange pour truquer) ou assassiner le chef d'état rebelle, puis elle installe au pouvoir un homme de paille de l'élite, préalablement endoctriné par des organismes comme le

Forum Économique Mondial de Klaus Schwab, le Groupe de Bilderberg, le Club de Rome, le *Council of Foreign Relations*, les *Skull & Bones*, ou toute autre société plus ou moins secrète.

L'outil principal et primordial de tout ce système, c'est... le mensonge !

Le mensonge érigé en système existe depuis la nuit des temps. Déjà le prophète Jérémie en était découragé, car il ne cessait d'en être témoin au sein de son peuple :

*« Plût à Dieu que j'eusse au désert une cabane de voyageurs, j'abandonnerais mon peuple, et me retirerais d'avec eux ; car ils sont tous des adultères, et une troupe de perfides. Ils ont tendu leur langue, qui leur a été comme leur arc **pour décocher le mensonge**, et ils se sont renforcés dans la terre contre la fidélité, parce qu'ils sont allés de malice en malice, et ne m'ont point reconnu, dit l'Éternel. Gardez-vous chacun de son intime ami, et ne vous fiez à aucun frère ; car tout frère fait métier de supplanter, et **tout intime ami va médissant**. Et chacun se moque de son intime ami, et **on ne parle point en vérité ; ils ont instruit leur langue à dire le mensonge**, ils se tourmentent extrêmement pour mal faire. Ta demeure est **au milieu de la tromperie** ; ils refusent à cause de la tromperie de me reconnaître, dit l'Éternel ... Leur langue est un trait décoché, **elle profère des fraudes** ; chacun a la paix dans sa bouche avec son intime ami, **mais dans son intérieur il lui dresse des embûches** » (Jérémie 9:2-6, 8).*

Construites sur le mensonge, les agences de renseignement en ont fait leur outil de prédilection. De par leur nature, elles ne peuvent travailler ouvertement. Ce sont des espions, des agents secrets, habitués à leurrer, à tromper. Elles disent agir ainsi pour le bien commun, et elles présentent même le mensonge comme une nécessité, sous le faux prétexte de la sécurité nationale, ou pour épargner les sensibilités du peuple qui ne pourrait comprendre. Car, selon eux, tout le monde ne mérite pas d'avoir la vérité, car la vaste majorité serait, toujours selon eux, incapable de la supporter. Mais la réalité est tout autre. Ces agences, parrainées et financées par les oligarques mondialistes, poursuivent des agendas cachés et inavouables.

Nous devons vraiment reconnaître que nous vivons dans un monde de censure de la vérité. Car, avance-t-on, « toute vérité n'est pas bonne à dire ». On assume que la population générale est trop bête pour la saisir, l'analyser, la comprendre. Mais le

but véritable est de cacher les actions mauvaises et perverses dont l'élite se rend coupable tous les jours.

Dans le monde actuel, si quelqu'un veut s'élever au-dessus de la masse et atteindre les hautes sphères de la société, il se sent poussé à recourir au mensonge et à toutes sortes de roublardises malfaisantes. Il doit obéir aux dictateurs de la Synagogue de Satan, sinon, il sera irrémédiablement écrasé. Les maîtres du pouvoir sont des adeptes inconditionnels des philosophies de Satan. À cet effet, ils sont devenus des menteurs compulsifs et pathologiques. Ils ne savent apparemment plus différencier le bien du mal, le vrai du faux. Beaucoup d'entre eux s'en fichent, d'ailleurs, car la vérité, au mieux, n'a pas d'importance à leurs yeux et, au pire, s'avère une menace qu'il faut combattre. Parce que, lorsque l'on œuvre dans les ténèbres afin de dissimuler les choses mauvaises que l'on fait, la lumière de la vérité fait mal aux yeux et dévoile les œuvres infructueuses.

Pendant ce temps, le peuple se laisse endormir par tous ces mensonges et se forge un idée complètement déformée du monde et de l'humanité, ne comprenant pas la tournure réelle des événements. L'humanité n'en sortira pas avant que Dieu ne vienne Lui-même la libérer. Alors seulement, l'homme verra ce qu'est la vraie puissance.

Pouvez-vous imaginer ce que serait le monde si, du jour au lendemain, le mensonge disparaissait ? si tous les gens ne disaient que la vérité à leur prochain ? La face de la terre en serait radicalement changée, les guerres n'auraient plus lieu, la confiance régnerait entre les pays, entre les citoyens, entre les membres d'un même foyer...

Or, le Plan de Dieu prévoit un pareil monde pour sa conclusion. Et ce n'est pas seulement le mensonge qui disparaîtra, mais également tous les travers humains. Ce monde-là est inaccessible à l'homme par sa propre force et par sa propre intelligence, mais il sera accessible par la grâce et la miséricorde de Dieu. Il l'est d'hors et déjà à tous ceux qui acceptent Son appel et font Sa volonté. Et alors que le joug de l'homme est pesant, celui de Dieu est léger.

Que le Seigneur vous garde.

D.165 - Séminaire financier et d'Évangélisation - Partie 2

par Guy Richer

Gouvernement

(fisc)

J'ai dû étudier par moi-même et découvrir que bien des notions inculquées à l'école, par nos aînés, la communauté et les médias, étaient tout simplement fausses. Même, et surtout, la crème des maisons d'enseignement supérieur inculquait des **mensonges**. J'étais tellement imprégné de la mythologie de mon pays que je ne voyais pas ce qui se passait réellement. Je me suis alors engagé dans cette voie de recherche et d'enseignement qui amène à une forme de liberté possible dans notre contexte de vie.

Vous-mêmes, croyez-vous être libres ? Croyez-vous à ces balivernes qui disent que le Canada est un pays libre et un pays riche ?

Notre société étant bâtie sur l'argent et tout ce qu'il procure vous amène-t-elle à croire que vous êtes libres financièrement ?

Le total combiné de la dette de tous les niveaux de gouvernements dans ce pays s'élève maintenant à plus de **51 trillions**.



>>>51 Trillions !<<<

C'est bien ça ! Avec un grand « T » ! C'est 10 fois plus que la dette des États-Unis *per capita* !

Non, le gouvernement ne fera pas faillite ! Les impôts n'ont jamais été destinés à payer pour les services gouvernementaux.

Au niveau personnel, maintenant, en calculant le total des impôts fédéral et provincial enlevés de nos salaires ainsi que la TPS et la TVQ, sans oublier toutes les autres taxes et surtaxes déguisées qui nous sont imposées, nous voyons que tout cela vient nous enlever approximativement **80 % de notre revenu** ! Notre pouvoir d'achat net est d'environ **20 %**. Prenez le montant que cela représente et divisez-le par le nombre d'heures que vous avez travaillées pour le générer et dites-moi si vous vous rapprochez plus d'une personne libre ou... d'un esclave ?

Il faut aussi tenir compte de l'endettement généralisé, des paiements du loyer ou de l'hypothèque, la voiture, les cartes de crédit, les emprunts variés et autres dépenses à échéances régulières.

La quasi totalité des gens sont pris dans un engrenage financier tellement serré, où leur pouvoir d'achat est si réduit, qu'il ne faut pas s'étonner qu'il y ait des problèmes sociaux toujours croissants, comme plus de 47 000 faillites par année, selon les statistiques, un taux de suicide et de drames familiaux, hélas, de plus en plus élevé. Qu'y a-t-il de pire que les problèmes financiers pour briser les couples et les familles ?



Parlons maintenant du déficit canadien et tâchons de définir quelle est notre part de responsabilité en tant que citoyens.

La dette et le déficit du gouvernement ont donné lieu à un plus grand nombre de mythes que tout autre sujet de politique gouvernementale. Nous avons été poussés à croire que le Canada croule sous le poids d'un endettement lourd et menaçant parce que « **nous aurions vécu bien au-dessus de nos moyens** ». On nous a dit que la

crise financière a été causée par nos revendications pour l'obtention des programmes et des services publics « généreux » que le pays ne pouvait vraiment pas se permettre. On nous a menacés qu'à moins de réduire de façon draconienne les dépenses attribuées à ces programmes et services et de mettre fin à notre « dépendance malsaine » à leur égard, le Canada risque de frapper le mur de l'endettement. Par conséquent, le gouvernement ne pourra plus emprunter et notre niveau de vie finira par s'abaisser à celui des pays du Tiers-monde. « **Est-ce le genre d'héritage que nous voulons léguer à nos enfants ?** », nous chante-t-on d'un ton accusateur.

Compte tenu de ce sombre tableau qui nous est répété à longueur de journée, rien d'étonnant à ce que la plupart d'entre nous aient été persuadés que la réduction de notre dette doit être la « **priorité** » de notre gouvernement, peu importe si les pauvres, les démunis et les sans-emploi sont durement touchés. Nous nous sommes résignés aux compressions qui nous ont été imposées au nom de la sacro-sainte réduction du déficit. « **C'est pour votre bien** », nous assure-t-on. « **Vos enfants et vos petits enfants vous remercieront de ne pas leur avoir refilé cette énorme dette à régler.** » Certains d'entre nous nous demandons si nos enfants seront vraiment reconnaissants d'hériter de régimes d'assurance-maladie, d'un système d'assurance-chômage, d'éducation et autres services dont les normes seront inférieures à celles que nous aurons connues.

Toutefois, nos préoccupations sont balayées du revers de la main par les « experts » du milieu politique, du milieu des affaires et des médias. Ils nous promettent que, lorsque la dette publique sera réglée **en entier** et que nous aurons rétabli notre base fiscale, nous connaîtrons de nouveau la prospérité, une amélioration de notre niveau de vie et que tout le monde s'en portera mieux.

Nous sommes de plus en plus nombreux à douter de ces belles paroles.

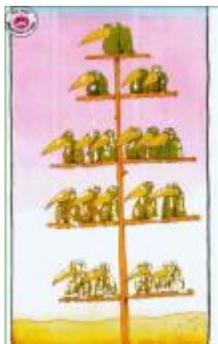
Nous mettons en doute le fait que cette dette ait réellement été causée par les dépenses excessives du gouvernement. Les banques et les grandes entreprises réalisent des profits faramineux alors qu'un plus grand nombre de personnes voient leurs salaires gelés ou perdent même leur emploi. Nous doutons que la souffrance créée par la réduction du déficit soit vraiment partagée de façon équitable.

Or, ces doutes sont bien fondés !

La plupart des discours qui nous sont maintes fois répétés au sujet de la dette et du déficit gouvernementaux **ne sont tout simplement pas vrais !** Par contre, pour les riches et l'élite puissante, **concepteurs de ces mythes**, il est important que nous continuions à y croire. Car, aussi longtemps que nous y croirons, nous continuerons d'accepter les difficultés qui nous sont imposées.

Il est faux de croire que nous acceptons des taux d'intérêts élevés... de voir un si grand nombre de personnes en chômage et d'autres qui perdent leur droit à l'assurance-chômage... la pauvreté croissante et le dénuement qui affligent des millions d'entre nous et surtout l'appauvrissement d'un nombre croissant d'enfants. Mais nous acceptons à contre-cœur toute cette misère comme la conséquence de nos erreurs passées ; convaincus d'avoir exigé tant de sollicitude de nos gouvernements que nous les avons forcés à emprunter pour nourrir notre dépendance.

Le gouvernement s'est depuis longtemps placé au-dessus du peuple !



La vérité, c'est que les politiciens, les chefs d'entreprises, les banquiers et les spéculateurs des marchés financiers profitent de notre sentiment de culpabilité pour s'accaparer une part de plus en plus grande du revenu national. Ils nous ont gavés de toutes sortes de mythes au sujet des dépenses publiques et de la dette pour renforcer nos sentiments de culpabilité et de repentir.

Aussi longtemps qu'ils réussiront à nous faire croire que nous sommes responsables du borbier dans lequel se trouvent nos gouvernements, les politiciens, gens d'affaires et les banquiers **(les véritables responsables du déficit et de la dette)**

continueront à jouir de leur pouvoir et de leur richesse, à nos dépens. Ce que nous avons été amenés à croire comme des évidences ne sont, en réalité, que des chimères. Ils savent que si nous découvrons la vérité, nous ne les laisserons plus détruire nos programmes, nos valeurs et nos institutions auxquels la population canadienne tient tellement.



« Je crois que les institutions bancaires sont plus dangereuses pour nos libertés qu'une armée debout. »

Thomas Jefferson

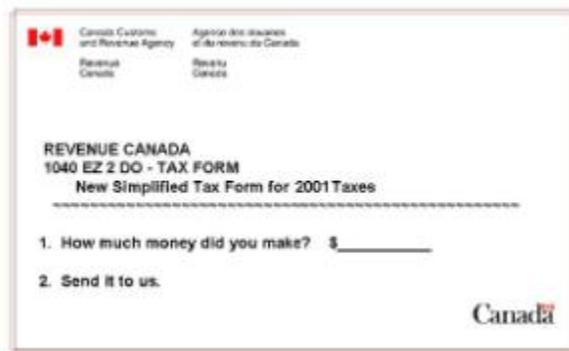
(Président des Etats-Unis de 1801 à 1809)



« L'histoire relate que les banquiers ont utilisé toutes sortes d'abus, intrigues, supercheries et violences possibles pour obtenir le contrôle des gouvernements en contrôlant l'argent et son émission. »

James Madison

(Président des Etats-Unis de 1809-1817)



Le déficit est une excuse qu'ils servent à toutes les sauces pour justifier ces ravages, sans quoi, ils seraient reconnus comme démantelant notre État-providence dans le seul but d'accroître leur richesse et leur pouvoir.

Le déficit et la dette nationale ne peuvent être ignorés. Les énormes frais de service de la dette drainent des milliards de dollars des coffres du gouvernement alors qu'ils pourraient être utilisés de façon constructive. Par contre, nous devons nous attarder aux vraies causes de ce problème fiscal et y remédier au lieu de chercher des boucs-émissaires et de démanteler l'État-providence.

Pour vous aider à mieux comprendre et vous montrer les preuves de l'ignorance dans laquelle le peuple est tenu et la manipulation volontaire qui touche toutes les facettes de notre vie, laissez-moi poser quelques questions qui touchent des points fondamentaux de nos finances personnelles et nationales.

— En vertu de quel article de la Constitution canadienne le gouvernement fédéral :

a) se donne-t-il le droit de prélever des impôts sur le revenu ?

b) se donne-t-il le droit de prélever la taxe sur des produits et services, soit la TPS ?

c) s'est-il donné le droit de déléguer ses pouvoirs exclusifs sur le cours monétaire et le monnayage à un cartel bancaire privé qui est, dans le cas présent, la Banque du Canada ?



— À qui appartient la Banque du Canada ?

- Qui sont les propriétaires de notre monnaie canadienne et pourquoi contrôlent-ils notre monnaie ?
- Si la Banque du Canada est vraiment gouvernementale, tel qu'on le prétend, quel article de la loi lui permet de ne pas être auditée ou de ne pas produire un rapport de ses états financiers au public, tel que prescrit par la loi sur l'accès à l'information ?
- Pourquoi le seul représentant du gouvernement, soit le sous-ministre des finances, siégeant au conseil d'administration de la Banque du Canada en tant que membre d'office, n'a-t-il pas le droit de voter ni droit de décision sur le conseil d'administration ?
- Pourquoi tous les 123 pays ayant une Banque Centrale (comme le Canada et les États-Unis) n'arrivent même plus à rembourser les intérêts sur la dette qu'ils ont contractée auprès de cette dernière ?
- Pourquoi une nation comme la nôtre, le Canada, avec le pouvoir exclusif de créer sa propre monnaie, selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, a-t-elle cédé ce pouvoir à un monopole bancaire privé et étranger, pour ensuite lui emprunter cet argent avec intérêts jusqu'au point de créer un état de faillite national perpétuel ?
- Pourquoi nous, les Canadiens, payons-nous plus de 30 milliards de dollars par année en intérêts à un **cartel bancaire étranger et privé**, alors que nous avons le pouvoir d'imprimer tout l'argent dont nous avons besoin, et ce, sans intérêts ?
- En vertu de quel article de loi le gouvernement fédéral n'est-il pas tenu de respecter et d'appliquer les jugements de la Cour Suprême du Canada (jugement de l'Hôtel Nelson) ?
- En vertu de quel droit le gouvernement fédéral a-t-il cédé, en 1993 au Fond Monétaire International (FMI), le pouvoir discrétionnaire de saisir tous nos avoirs et nos biens sans consultation populaire ou référendum (Bill C-124) ?
- Où est la copie de ce « contrat » que vous avez signé avec Revenu Canada leur permettant de changer votre statut de « personne naturelle à statut roturier » à

« entité légale fictive ci-nommé contribuable » ?

— Pourquoi l'impôt fédéral existe-t-il, quand, dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, on peut lire que l'impôt est **exclusivement du domaine provincial** ?

— Pourquoi l'impôt fédéral est-il payable à une institution qui **n'appartient pas** au gouvernement fédéral et qui **n'est pas** un ministère (nommé anciennement Revenu Canada et maintenant Agence des Douanes et du revenu du Canada) et que, au provincial, on paye notre impôt au Ministère du Revenu Provincial ?

Et maintenant, avez-vous des réponses à toutes ces questions ?

Et si non, pourquoi n'êtes-vous pas au courant ?

On se le demande, n'est-ce pas ?

Voici les articles tirés de L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE (1867) qui nous montrent clairement les **violations** des deux niveaux de gouvernements (fédéral et provincial), concernant la production et l'administration de l'argent, ainsi que les systèmes d'impôt.

1. — **DISTRIBUTION DES POUVOIRS LÉGISLATIFS**

Pouvoir du parlement

91 — Il sera loisible à la Reine, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes, de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les catégories de sujets par la présente loi exclusivement assignées aux législatures des **provinces** ; mais, pour plus de garantie, sans toutefois restreindre la généralité des termes ci-haut employés dans le présent article, il est par la présente déclaré que, (nonobstant toute disposition contraire énoncée dans la présente loi) l'autorité législative **exclusive** du parlement du Canada s'étend à toutes les matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir :

91.14 — Le cours monétaire et le monnayage.

91.15 — Les banques, l'incorporation des banques et l'émission du papier-monnaie.

91.16 — Les caisses d'épargne.

91.18 — Les lettres de change et les billets promissoires.

91.19 — L'intérêt de l'argent.

91.20 — Les offres légales.

Ces articles donnent au gouvernement fédéral **l'autorité et la responsabilité** du contrôle et de l'émission de notre monnaie, basés sur les ressources et richesses de la nation. Le gouvernement fédéral a ainsi à sa disposition une réserve illimitée d'argent sans dette pour financer le pays. Tout ce que le gouvernement fédéral a à faire, c'est d'imprimer cet argent. Et c'est précisément ce qu'il a fait pendant les 45 premières années de la Confédération.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique est très clair sur le droit de percevoir l'impôt sur les revenus, aussi appelé « taxation directe », qui fût délégué aux **provinces**. L'article **92**, paragraphe **2**, se lit comme suit :

92.2 — Dans chaque province la législature pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, à savoir : la taxation directe dans les limites de la province, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux.

Et la Cour Suprême du Canada va plus loin : elle déclare qu'aucun palier de gouvernement n'a le droit de transférer son autorité à un autre palier de gouvernement, et que si un tel transfert était tenté par un palier de gouvernement, il ne pourrait pas être légalement accepté par l'autre palier. (Transfert de pouvoir).

Le 3 octobre 1950, la Cour Suprême du Canada rendait jugement sur le cas impliquant l'Hôtel Lord Nelson d'Halifax, en Nouvelle-Écosse, contre les Procureurs généraux de la Nouvelle-Écosse et du Canada. Ce cas impliquait le transfert de pouvoirs du gouvernement provincial au gouvernement fédéral, et se rapportait directement à la loi de l'impôt sur le revenu. Dans un jugement unanime des sept juges, le plus haut tribunal du pays décida que les transferts de pouvoir **ne**

pouvaient se faire légalement. La Cour Suprême donna au gouvernement fédéral jusqu'en 1962 pour se retirer de tels accords impliquant des transferts de pouvoir, y compris le secteur de l'impôt sur le revenu, et pour abolir la loi fédérale de l'impôt sur le revenu.

Le gouvernement fédéral n'a clairement aucun droit constitutionnel de s'engager dans le domaine de l'impôt sur le revenu, ou tout autre genre de taxation directe, que ce soit en son nom ou au nom des provinces. **Donc, la loi fédérale actuelle de l'impôt sur le revenu est inconstitutionnelle.**



« Quand l'argent d'un gouvernement dépend des banques, ce sont elles et non les chefs du gouvernement qui contrôlent la situation. »

Napoléon Bonaparte

(Empereur de France)



**« La meilleure façon de briser l'ordre social,
c'est en débauchant sa valeur d'échange monétaire. »**

Vladimir Lénine

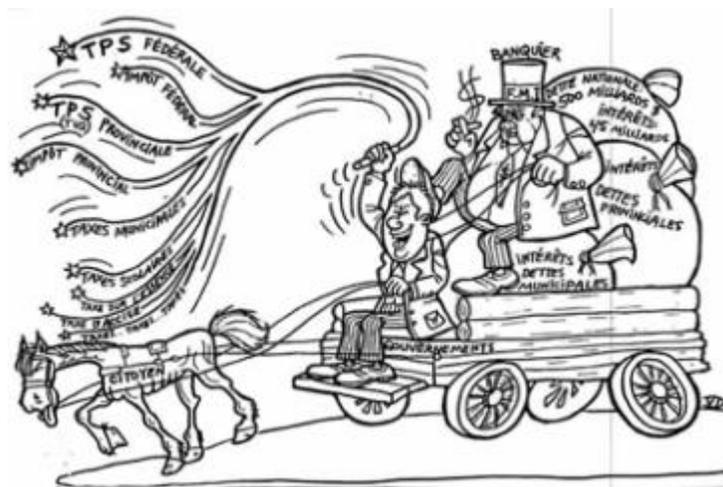
(Fondateur de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques)

En rapport avec la loi sur l'impôt, saviez-vous que...

- ...le fait de remplir une déclaration de revenu (formulaire T-1 ou TD-1) et de payer de l'impôt vous place en « contrat d'assumpsit » avec le Ministre du Revenu National et de l'Agence des Douanes et du Revenu du Canada ? Ce contrat implicite change votre statut de « personne naturelle » en « contribuable ».
- ...une entité « contribuable » est l'équivalent du statut « d'esclave » ne possédant rien, incluant son labeur et ses aptitudes ?
- ...à votre insu, le gouvernement fédéral a changé votre statut de « personne naturelle » en une « entité légale fictive » ?
- ...vous êtes devenu un « contribuable », faisant de vous la **propriété du gouvernement** ?
- ...un « contribuable » est assujetti à la loi de l'impôt, « une personne naturelle » ne l'est pas ?
- ...les définitions à l'intérieur de la législation excluent les « personnes naturelles de statut roturier » (*Common Law*) ?
- ...une croyance populaire dit que l'impôt est « volontaire », puisque devenir un « contribuable » devrait être volontaire ? Par contre, en tant que « contribuable » le paiement d'impôt est **obligatoire**. Bien entendu, tout consentement volontaire avec la Loi de l'Impôt sur le Revenu implique que vous êtes un « contribuable » !!!
- ...il est possible de quitter votre position de « contribuable » pour retourner au statut de « personne naturelle » ?

- ...il est possible de ne plus être assujetti à la Loi de l'Impôt ?!
- ...en tant que « personne naturelle », toute retenue de vos biens personnels (salaire ou revenu) constitue une « violation du droit de propriété » ?
- ...si vous cessez de produire vos déclarations et si vous ne payez plus d'impôt sur le revenu, vous devez annuler le contrat qui fait de vous un « contribuable » ?
- ...pour annuler ce contrat vous pouvez produire un avis public qui brise tout contrat avec le gouvernement ?
- ...une personne qui n'a jamais rempli de formulaire TD-1, n'est pas un « contribuable » et n'est donc pas assujettie à la Loi de l'Impôt ?
- ...se libérer de la Loi de l'Impôt sur le Revenu **n'est pas un acte d'évasion ou d'évitement fiscal**, vous n'êtes simplement plus assujetti à cette Loi ?

Échappatoires fiscales



- Plus de 98 000 Canadiennes et Canadiens dont le revenu annuel dépasse 100 000 dollars profitent d'échappatoires fiscales, et ne versent ainsi aucun sou d'impôt.
- Au moins 20 millionnaires canadiens, profitant des mêmes échappatoires fiscales, peuvent maintenir leur versement annuel d'impôt à moins de 100 \$.
- Environ 1 700 familles fortunées du Canada abritent tellement de revenus dans les fiducies familiales exemptes d'impôt, qu'elles font suffisamment

d'économies pour réduire leurs versements d'impôt d'environ 100 millions de dollars.

- La proportion d'impôt fédéral perçu auprès des entreprises a été abaissée d'environ 200 % entre 1961 et 1994, pour passer de 20 à seulement 7,2 %.
- Les cinq banques les plus importantes au Canada ont obtenu 2,8 milliards de dollars d'exemption d'impôt durant les années 1980, période au cours de laquelle ces mêmes banques ont mis à pied 12 000 personnes.
- De nombreuses entreprises ont le droit de différer leurs paiements d'impôt. Aux dernières nouvelles, elles devaient au gouvernement fédéral environ 40 milliards de dollars, dont il ne sera sans doute jamais versé un seul dollar. Elles ne sont même pas obligées de payer l'intérêt sur ces paiements différés.
- Le Canada est un des quelques pays qui n'a pas de taxe ni d'impôt sur le patrimoine et l'héritage. Si c'était le cas, et que ces impôts étaient prélevés au même taux moyen que les autres pays, ils rapporteraient un revenu fiscal supplémentaire estimé à 15 milliards de dollars par année.

La façon d'évaluer si un régime fiscal est équitable est de le fonder sur la capacité de payer des contribuables. On ne peut qualifier d'équitable un régime fiscal qui extrait chaque sou d'impôt possible des gens les moins fortunés et qui permet aux plus riches et aux grandes entreprises de n'en payer que très peu ou pas du tout.

La taxe sur les produits et services (TPS) est également imposée de manière inéquitable, puisque, même avec le remboursement, elle prélève proportionnellement plus de revenus disponibles auprès des pauvres qu'auprès des mieux nantis. L'exemption de la TPS sur l'achat d'actions et d'obligations favorise également les riches.

- Une TPS ou une taxe sur les transactions financières (TTF) d'à peine 0,1 % sur la vente de ces actions et obligations pourrait générer des revenus supplémentaires annuels pour le gouvernement de l'ordre de 10 milliards de dollars.
- Une TTF de 0,25 % pourrait amasser assez de revenus pour remplacer la TPS et toutes les taxes de vente provinciales.
- Une TTF de 0,5 % pourrait également, non seulement remplacer ces taxes,

mais pourrait aussi éliminer le déficit fédéral.

Les conservateurs prétendent que d'imposer les profits des entreprises inciteraient ces dernières à quitter le Canada, celles dont le départ n'a pas encore été facilité par les accords de libre-échange canado-américain et sud-américain. Or, si ce n'est qu'en raison de notre taux d'imposition que ces entreprises sont insatisfaites, où donc iraient-elles ? Car vingt-trois autres pays ont un taux d'imposition plus élevés (en pourcentage du PIB) que celui du Canada. Même les États-Unis ont un impôt sur l'héritage et un taux d'impôt minimum sur le revenu des entreprises.

Tout cela met en évidence le point suivant : le gouvernement fédéral a suffisamment de possibilités de réduire ses déficits en haussant les impôts de ceux et celles qui sont grossièrement sous-taxés à l'heure actuelle.

Des mesures visant à mettre fin aux échappatoires fiscales les plus scandaleuses, à percevoir un impôt sur le patrimoine et l'héritage ou au moins à percevoir l'intérêt accumulé sur ceux-ci, à appliquer un impôt même très modeste sur les transactions financières suffiraient à éliminer le déficit fédéral en une année ou deux et nous pourrions commencer à rembourser considérablement la dette nationale détenue par des créanciers privés.

On a plutôt décidé de laisser les plus influents (riches) conserver leurs privilèges fiscaux et de tirer, des mains des salariés, des pauvres, des malades, des personnes âgées et des sans-abri, la plupart des dollars fiscaux servant à réduire le déficit.

Incroyable, n'est-ce pas ? Mais pourtant très vrai !

DÉFISCALISATION

Depuis une vingtaine d'années, environ 45 000 personnes (particuliers et ex-contribuables) ont réussi à se libérer de façon tout à fait légale de la Loi de l'Impôt sur le Revenu. Les instigateurs de ce mouvement, né en Colombie-Britannique, sont Byron Fox, Bruce Stellar et Sir Lawrence Leupol, trois détaxés qui révèlent leurs trucs par le biais de séminaires à des milliers de personnes à travers le pays. Harcelés, ils sont toujours sortis indemnes de leurs multiples poursuites grâce à leur parfaite connaissance des nombreuses failles de la Loi de l'Impôt. Eldon Warman, un

semi-retraité qui vit en Alberta, a lui aussi son système de détaxation. Après avoir étudié pendant plus de 20 ans l'historique de la taxation canadienne, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les constitutions canadiennes et américaines, la *Magna Carta*, la *Common Law* et la Loi statutaire, il a conclu que la Loi de l'Impôt sur le Revenu est illégale et inconstitutionnelle, et va même jusqu'à accuser le gouvernement fédéral de fraude envers le peuple ignorant ses droits à cause de sa méconnaissance des lois et de la Constitution. Jusqu'à maintenant, **l'État n'a trouvé aucun argument pouvant interdire son moyen de défiscalisation.**

La Loi de l'Impôt sur le Revenu provient de l'Acte sur la taxation de guerre, voté en 1917, dans le but de payer les dettes du premier conflit mondial, dettes que l'on devait aux banques, suite à la création de la loi sur les banques en 1913. À l'origine, cette loi s'appliquait aux personnes gagnant 3 000 \$ et plus par année, une somme colossale à l'époque, et ne prélevait que 4 % du salaire. Or, même si la dette fut entièrement remboursée en 1927, tous les gouvernements qui se sont succédés depuis cette époque ont maintenu cette loi d'exception, transformée en Loi de l'Impôt sur le Revenu, ce qui la rend inconstitutionnelle pour de nombreuses raisons.

Premièrement, comme nous l'avons déjà vu selon la Constitution (article 92, paragraphe 2), seules les provinces ont le droit de percevoir un impôt sur le revenu, et ce au niveau corporatif seulement, aussi appelé taxation directe.

Deuxièmement, l'Agence des douanes et revenu du Canada, malgré les apparences, est une entreprise privée et, en tant qu'organisme non-gouvernemental, n'a de ce fait **aucun droit de prélever un impôt.**

Troisièmement, la Loi de l'impôt outrepasserait les principes inaliénables des droits et libertés mentionnés dans la *Common law*, qui est la Loi suprême du Canada ; elle contrevient entre autres au droit à la propriété privée (droit d'acquérir, de posséder, d'utiliser, de vendre, de donner ou de léguer).

De plus, la façon obligatoire d'écrire sur les formulaires d'emploi, tout d'abord le nom de famille en lettres majuscules, puis le prénom, qui n'est pas le nom de la personne naturelle, transforme cette dernière en une entité fictive, nommée contribuable qui est assujettie de ce fait à la Loi de l'Impôt.

Enfin, tout contrat doit comporter trois conditions :

— **le plein consentement**

— **la pleine rétribution**

— **et la pleine connaissance**

Conditions que le formulaire TD-1 signé par tous les travailleurs dont les déductions sont prises à la source, ne remplit pas : il est obligatoire, ne remet pas la totalité des perceptions, et rend inaccessible une loi qui fait 2 500 pages que même les juges, avocats, ainsi que les employés de Revenu Canada ne comprennent pas !

Daniel J. Lavigne ne paye plus d'impôt depuis 1980. Pour ce faire, il s'est basé sur les principes de Nuremberg adoptés dans la résolution de l'ONU après la Deuxième Guerre Mondiale et reconnus par la Constitution canadienne selon lesquels nul ne doit encourager un pays à participer à des guerres et des génocides. Or, notre pays est un important fabricant d'armes nucléaires. Dans sa lettre au ministre, Daniel Lavigne maintient son refus de payer de l'impôt ou des taxes tant que le gouvernement sera impliqué dans la course aux armements. Il a fondé *l'International Humanity House* et propose une méthode de défiscalisation en trois étapes, en plus d'offrir une carte d'exemption de taxes utilisée par de nombreuses personnes au pays.

Ceux pour qui l'idée de ne plus payer d'impôt donne mauvaise conscience seront surpris d'apprendre que, selon le Vérificateur général du Canada, seulement 10 % de l'argent de l'impôt est consacré aux programmes sociaux et ce tant pour le fédéral que pour le provincial ; tout le reste sert à payer les intérêts de la dette à une banque privée. (En passant merci aux gens qui sont assez généreux, pour ne pas dire naïfs, pour prêter de l'argent au gouvernement en achetant des Obligations d'Épargne du Canada ou du Québec). De plus, le fait de savoir qu'on paiera tout de même des taxes de diverses façons peut également soulager sa conscience : taxes municipales, TPS et TVQ, taxes incluses sur le prix de l'essence, les cigarettes, l'alcool, la restauration, contributions à l'assurance-maladie, l'assurance-chômage, au fonds de pension du Canada, les contraventions et j'en passe, car il y a plus de **165 taxes différentes**.

Selon les partisans de la défiscalisation, le problème de la dette serait facilement résolu si le gouvernement reprenait le pouvoir qu'il avait jusqu'en 1913 de créer lui-même l'argent selon les paragraphes 14, 15, 16, 18, 19 et 20 de l'article 91 de la Constitution, comme nous l'avons déjà vu.

Ce pouvoir fut cédé de façon inconstitutionnelle aux banques qui créent autant de monnaie électronique qu'elles en ont besoin, soit de l'argent virtuel qui n'existe pas : en effet, les banques prêtent 70 fois plus d'argent qu'elles en ont dans leurs coffres ! C'est tellement vrai que si tout le monde se présentait pour retirer ses épargnes, ces institutions qu'on croit solides feraient faillite.

Ainsi donc, la défiscalisation prend du courage et de la volonté, car, en se défiscalisant, il faut se résigner à renoncer à certains avantages pour avoir accès à quelque chose qui n'a pas de prix : **la liberté** !



« Le monde ne sera sauvé, s'il peut l'être, que par des insoumis. Sans eux, c'en est fait de notre civilisation, de notre culture, de ce que nous aimions et qui donnait à notre présence sur terre une justification secrète. Ils sont, ces insoumis, le "sel de la terre" et les responsables de Dieu. »

André Gide

Personnellement, j'avais entamé les procédures de défiscalisation, il y a environ deux ans. En étant sur une liste d'attente dans les procédures, j'ai donc eu le temps de voir d'avance comment cela se passait pour ceux qui me précédaient sur la liste. Il s'agissait alors pour moi de bien évaluer le pour et le contre dans toutes les

facettes de ce processus. Car, quand j'ai parlé précédemment de courage et de volonté, ce n'était pas des paroles en l'air ! Il faut donc bien évaluer les particularités de chaque individu pour être certain que cela en vaut vraiment la peine, car il peut y avoir plus d'une façon de se défiscaliser. Il y a premièrement la façon pure et dure. Foncer tête première au front avec toute la paperasse et les personnes ressources nécessaires et, au nom de sa liberté, y aller coûte que coûte ! Si j'ai un bon salaire et que j'envisage de travailler encore longtemps comme salarié, alors cela en vaut certainement la peine. Mais il faut accepter d'avance tous les problèmes que ces démarches vont amener inévitablement. Soit des lettres d'intimidation, des menaces de saisie, des obligations à comparaître en cour, du stress, des inquiétudes et même, je n'exagère pas, la possibilité d'un séjour en prison.

Personnellement, non, très peu pour moi.

J'ai pensé à mes enfants, à ma famille et à toutes mes responsabilités et je sais que ce n'était pas la bonne façon de procéder pour moi.

Je me suis retiré de ce processus.

Mais j'ai quand même beaucoup de respect et d'admiration pour ceux qui ont choisi ce chemin.

La voie que j'ai préférée est simple et paisible parce que tout à fait discrète.

La voici :

- — Sur tout ce que je génère comme revenu, ici au Canada, je continue de payer des impôts, puisque je le génère **en dedans** de la juridiction du Canada.
- — Tout ce que je génère comme revenu **en dehors** de la juridiction du Canada ne regarde pas les gouvernements du Canada et du Québec.

Cela est complètement légal, facilement praticable, enrichissant et surtout sécuritaire.

C'est ma façon d'acheter la paix !

Je vous encourage très fortement à commencer à penser en ce sens et à débiter ce processus qui va sûrement apporter la prospérité et la paix dans votre vie de tous les jours. Je serai toujours disponible pour vous aider et vous donner les bons outils dans la reconstruction de votre vie financière grâce à **la vraie information** !